



Congé locataire pour vente appartement

Par **mimi1983**, le **10/05/2015** à **08:31**

Bonjour,

Mes beaux parents sont propriétaires d'une maison avec dépendance de type studio. Ils louent l'ensemble comme non meublé.

Le bail de 3 ans est renouvelé depuis presque 1 an.

Etant assez âgés (70 ans), ils envisagent de vendre l'ensemble pour s'acheter un appartement de plein pied.

Je sais qu'ils devront envoyer, au minimum 6 mois avant la fin du bail, une lettre au locataire avec le prix de vente (car le locataire est prioritaire sur la vente).

1°) Est-ce qu'ils peuvent dès maintenant envoyer la lettre au locataire pour l'informer de ce souhait ou bien est-il préférable d'attente juste avant les 6 mois de fin du bail ?

2°) Pour commencer les visites et ainsi vendre la maison, ils vont attendre le départ du locataire. Une fois que le locataire aura quitté la maison, comment cela va t-il se passer si la maison est vendu à un prix différent de celui indiqué dans la lettre envoyé au locataire ? Est-ce que l'ancien locataire peut se retourner contre les propriétaires car étant donné qu'il est prioritaire sur la vente il doit être informé de toute modification du prix (même s'il n'occupe plus les lieux) ?

Merci encore pour vos conseils.

Bonne journée.